

LE PARLEMENT DES BAHAMAS CELEBRE SON 250e ANNIVERSAIRE

Par Gary Levy
de la
Direction de Recherches de la
Bibliothèque du Parlement à Ottawa

NASSAU - Le Parlement des Bahamas a célébré son 250e anniversaire du 23 au 30 septembre en présence de Son Altesse royale la Princesse Anne et de son mari, le capitaine Mark Phillips. L'ouverture d'une nouvelle session a eu lieu le jour de l'anniversaire, le 29 septembre. Le 24 septembre s'est tenue l'ouverture de la 15e Conférence régionale des Antilles de l'APC; plusieurs représentants de la Région canadienne de l'APC ont assisté à cette conférence.

Paradis des touristes, les Bahamas possèdent l'un des plus anciens Parlements du Commonwealth.

Bien que découvertes par Christophe Colomb en 1492, l'Espagne a peu utilisé les îles, si ce n'est pour envoyer leurs habitants travailler dans les mines de Cuba. Au 17^e siècle, la Grande-Bretagne prit possession des Bahamas et les îles furent données par charte royale à Sir Robert Heath, procureur-général de l'Angleterre. Le 9 juillet 1647, la compagnie des Eleutherian Adventurers fut créée en vue de coloniser et de développer l'île. Sa charte fut approuvée deux ans plus tard par le Parlement de Cromwell et, très rapidement, les habitants organisèrent une colonie et créèrent une forme de gouvernement comprenant une chambre d'assemblée élective. Ils choisirent le capitaine John Wentworth comme gouverneur.

En dépit de la précédente charte accordée à Sir Robert Heath, le 1^{er} novembre 1670, Charles II concéda les îles à six Lords propriétaires de Caroline. Ils confirmèrent dans ses fonctions de gouverneur le très estimé John Wentworth et créèrent un système de gouvernement comprenant un parlement et une chambre basse élue. Mais les propriétaires ne furent pas en mesure de défendre l'île contre les pirates, notamment le fameux Edward Teach connu sous le surnom de Barbenoire. Une série d'attaques destructives de la part des Espagnols débuta en 1680 et, 1703, la colonie anglaise fut presque balayée par les forces françaises et espagnoles combinées.

En 1717, la Couronne, accédant au désir des habitants, assumait le gouvernement civil et militaire de l'île.

Le premier gouverneur de la colonie de

la Couronne fut Woodes Rogers qui s'attaqua immédiatement au rétablissement de l'ordre et de la Loi. Cela fait, il partit pour l'Angleterre en emportant une attestation des principaux citoyens de Nassau, datée du 21 mars 1721, dans laquelle ils demandaient le droit de convoquer une assemblée. Rogers fut remplacé dans ces fonctions de gouverneur par George Phenny qui continua à agiter l'opinion publique en vue de la création d'une assemblée législative. Il présenta même une pétition comportant une liste de 27 personnes "aptées à être recommandées à Sa Majesté en vue d'être élues par le public pour constituer une assemblée ou remplir les autres fonctions publiques du gouvernement". En 1728, Woodes revint remplacer Phenny comme gouverneur avec, cette fois, l'autorisation du Roi de convoquer une assemblée élue composée de 24 membres. Les brefs furent préparés et une proclamation fut publiée le 8 septembre 1729. Le vote se déroula pendant la semaine du 15 au 20 septembre et les candidats élus se réunirent pour la première fois le 29 septembre à la maison de M. Samuel Lawford.

Durant la plus grande partie de 18^e siècle, l'assemblée n'eut pas de mandat déterminé, traînant en longueur pour éviter les inconvénients et les dépenses d'une élection générale. En fait, un "long parlement" dura neuf ans. La question de l'ajournement causa également des frictions entre le gouverneur et l'assemblée et, au milieu du 19^e siècle, la chambre put imposer une dissolution au gouverneur Rawson en ajournant semaine après semaine.

Pas l'intermédiaire du gouverneur, la Couronne possédait la prérogative de choisir le nombre de députés de la Chambre, ainsi que l'endroit et la fréquence des réunions. Les conditions requises pour le vote et la qualité de député étaient les moins exigeantes de toute l'Amérique mais donnaient néanmoins l'assurance que seuls les citoyens les

plus en vue siégeaient à la Chambre d'assemblée et que seule une minorité d'habitants votait. En vertu d'une loi de 1799, les électeurs devaient être de sexe masculin, libres, de race blanche, et âgés de 21 ans. Ils devaient avoir résidé aux Bahamas pendant au moins un an et être propriétaires fonciers dans leur district de vote depuis six mois.

Les députés devaient être de sexe masculin, de race blanche, libres, au moins âgés de 21 ans, avoir résidé aux Bahamas pendant au moins une année et être de "religion protestante". Ils devaient posséder au moins 200 acres de terre ou des biens d'une valeur de 2,000 livres. Bien que ce montant ait été réduit en 1804, il s'agissait là d'une condition stricte. En outre, les députés devaient prêter serment concernant leurs qualifications en plus des serments d'allégeance et de suprématie avant de pouvoir voter à la Chambre.

Les noirs libérés ne votèrent pas avant 1807 et il s'écoula encore plusieurs années avant qu'ils puissent siéger à la Chambre d'assemblée. Toutefois, en 1834, au moment de la Loi sur l'émancipation, quatre noirs furent élus à l'assemblée. Jusqu'en 1815, époque à laquelle fut atteint le présent parlement, la Chambre d'assemblée se réunissait dans des maisons privées, et plus tard dans la salle du tribunal située au-dessus de la prison, à l'angle des actuelles rues Market et Bay, à Nassau. Au cours de son premier siècle d'existence, la chambre se réunissait quotidiennement en période de session, à l'exception des ajournements fréquents.

Au début de chaque session l'Orateur demandait et recevait invariablement les privilèges parlementaires traditionnels, à savoir la liberté de parole à la chambre, l'inviolabilité parlementaire, sauf en cas de trahison, d'actes délictueux graves ou de délits contre l'ordre pub-

et l'interprétation favorable par ce dernier de toutes ses décisions. L'autorité de la Chambre d'assemblée sur ses propres membres a été concédée dès le début et les premières règles de procédure remontent au 26 août 1734. L'Orateur pouvait suspendre les députés pour avoir enfreint les règles, leur imposer une amende en cas d'absence sans autorisation, pour refus de porter un message ou pour avoir utilisé un langage inconvenant. Certains orateurs allèrent plus loin. En 1741, un membre fût condamné à la prison pour désobéissance et, en 1804, Freeman Johnson fût condamné à une amende 200 livres pour outrage à l'Orateur. L'année suivante il fût emprisonné dix jours pour non paiement. Les députés étaient également exclus de leurs fonctions en cas d'absence prolongée sans permission et pour avoir quitté la colonie au cours d'une session de l'assemblée législative. Certains orateurs étaient tellement jaloux de la dignité de la Chambre d'assemblée que même des étrangers furent convoqués à la Barre. En 1768, on demanda au révérend George Tizard d'expliquer quelques allusions dédaigneuses qu'il avait formulées au cours d'un sermon. Ultérieurement il fût réprimandé par le gouverneur dût s'excuser.

Comme c'est le cas dans avec la plupart des assemblées législative britanniques, la Chambre d'assemblée utilise la question du contrôle des finances pour établir une position forte par rapport à l'exécutif. A titre d'exemple, à partir de l'époque de Rogers, tous les gouverneurs devaient s'en remettre à l'Assemblée pour le vote de leur salaire. Dans une petite colonie, le consentement des contribuables à un impôt est indispensable à son succès et, invariablement, les projets de loi de finance prenaient naissance à l'assemblée par l'intermédiaire d'un comité plénier de la Chambre. En 1753, la demande de subsides du gouverneur Tinker en vue de terminer une nouvelle église ressemblait beaucoup à une prière. Il promit aux

membres de ne pas formuler d'autres demandes.

Jusqu'en 1964, il exista un gouvernement représentatif mais non responsable. Le pouvoir exécutif était aux mains du gouverneur nommé par la Couronne, qui possédait un droit de veto. Il était guidé par un conseil exécutif nommé ne comptant pas plus de neuf membres. Divers pouvoirs exécutifs, ainsi que le droit de promulguer certaines lois de caractère secondaire étaient dévolus par la loi au gouverneur en conseil.

L'Assemblée législative comprenait un conseil législatif (constitué en conseil séparé par lettres patentes royales de 1841) composé de sept membres (deux d'office et neuf nommés par le gouverneur), ainsi que la Chambre d'assemblée élue. La nouvelle constitution qui entra en vigueur en 1964 prévoyait un système ministériel de gouvernement.

L'Assemblée législative fut reconstituée en vue de se composer d'une chambre haute, le Sénat et d'une chambre basse appelée chambre d'Assemblée. Le Sénat se composait de quinze membres élus. La Chambre d'assemblée comptait 38 membres élus au suffrage universel, dont 21 représentaient les circonscriptions de Family Island et 17 celles de New Providence. Le Cabinet était composé d'un premier ministre et d'au moins huit autres ministres. Le gouverneur nommait premier ministre la personne qui lui semblait la plus apte à disposer d'une majorité à la Chambre d'assemblée. Les autres ministres étaient nommés par le gouverneur sur avis du premier ministre. L'élection générale de janvier 1967 fut la première organisée au suffrage universel des adultes et il fut demandé à M. Lynden O. Pindling, chef du Parti libéral progressiste de constituer un gouvernement.

Une autre conférence constitutionnelle eut lieu en septembre 1968 et les propositions acceptées à cette conférence furent incorporées à l'ordonnance de 1969 (constitution) des Iles Bahamas, qui entra en vigueur le 10 mai de cette même année. Elle donnait aux Bahamas la forme de constitution la plus moderne possible, mise à part l'indépendance complète. Elle prévoyait un gouverneur représentant la reine, un cabinet composé du premier ministre et d'au moins huit autres ministres, ainsi qu'un parlement bicaméral.

Le gouverneur conservait une responsabilité spéciale pour certaines questions relatives aux affaires extérieures et à la défense, mais il était tenu de consulter ses ministres pour les questions d'ordre politique, économique ou financier. Le gouverneur conservait également la responsabilité en dernier ressort en matière de police et de sécurité intérieure. Toutefois la responsabilité immédiate était confiée à un ministre désigné sur l'avis du premier ministre.

En 1972, le gouvernement de M. Pindling présenta au parlement une proposition

d'indépendance et, au cours d'une élection générale organisée plus tard cette même année, son parti gagna 29 des 38 sièges de la Chambre d'assemblée. Les détails de l'indépendance furent mis au point au cours d'une conférence tenue à Londres et les Bahamas acquirent leur indépendance le 10 juillet 1973. Elles devinrent le 33ème membre du Commonwealth. Le gouvernement Pindling fut reporté au pouvoir au cours de la dernière élection de 1977.

SOURCES

Craton, Michael, A History of the Bahamas, Londres, 1963.

Foreign and Commonwealth Office, A Yearbook of the Commonwealth 1978, Londres, 1978.

Mosley, Mary, The Bahamas Handbook, Nassau. 1926.
